

## Déclaration sur l'esclavage moderne et la traite des êtres humains

Dans les pays dans lesquels Eiffage exerce ses activités, nous nous engageons à respecter les droits de l'homme internationalement reconnus et à lutter contre l'esclavage moderne et la traite des êtres humains.

Notre approche se réfère notamment à la Déclaration universelle des droits de l'homme, à la loi française sur le devoir de vigilance de 2017, à la loi sur l'esclavage moderne du Royaume-Uni de 2015, aux propositions européennes en matière de taxonomie sociale, au Pacte mondial des Nations Unies (Global Compact), aux conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT) et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

La présente déclaration a pour but de rappeler nos engagements et de décrire notre démarche en matière de lutte contre l'esclavage moderne.

### À propos de l'esclavage moderne et de la traite des êtres humains

L'esclavage moderne est un crime et une violation des droits humains fondamentaux qui prend diverses formes, telles que le travail forcé et obligatoire, le non-paiement du salaire minimum, l'utilisation de travailleurs sans titre de séjour ou d'enfants dans les activités de production ou de distribution et la traite d'êtres humains.

Les risques liés à l'esclavage moderne et à la traite des êtres humains peuvent s'appliquer n'importe où dans nos opérations, que ce soit par le biais d'un emploi direct, de sous-traitance ou de la fourniture de biens et de matériaux.

Chez Eiffage, nous sommes déterminés à rester vigilants à ce que nos fournisseurs, nos prestataires, nos sous-traitants et nos agences d'intérim n'aient pas recours à une main-d'œuvre victime d'une forme d'esclavage moderne.

### Notre engagement contre l'esclavage moderne

Nous nous engageons à lutter contre toute forme d'esclavage et de traite des êtres humains.

Notre engagement couvre toutes les personnes travaillant pour Eiffage dans le monde, y compris celles en détachement, les sous-traitants, les fournisseurs, les consultants, les travailleurs temporaires, les candidats à un emploi, les personnes travaillant pour Eiffage via un tiers et celles qui interagissent avec nous à tous les niveaux.

Eiffage s'est doté depuis de nombreuses années de règles éthiques internes et externes, appliquées par les parties prenantes concernées, dont, et en tout premier lieu, par les collaborateurs du Groupe.

**La charte des valeurs** qui énonce les principes intangibles que tout collaborateur doit connaître et respecter, a été publiée en 2019 et traduite dans les principales langues des filiales du Groupe à l'étranger.

Les six valeurs ont été réaffirmées et leur contenu redéfini :

- **L'exemplarité**, quelles que soient les circonstances, agir de façon éthique, en conscience et dans le strict respect des règles ;
- **La confiance** en tout collaborateur, entre métiers du Groupe et dans la relation avec les parties prenantes ;
- **La responsabilité**, chacun étant à son niveau garant des ressources humaines et matérielles dont on lui a confié la charge ;
- **La transparence**, l'information donnée devant être fiable et exhaustive et transmise promptement ;
- **La lucidité** qui apporte la garantie d'objectifs réalisables et d'engagements tenus ;
- **Le courage et la pugnacité**, valeurs nécessaires pour surmonter les périodes d'activité plus modérée.

Elles s'appliquent dans l'ensemble des implantations géographiques et assurent le respect des engagements internationaux du Groupe en matière de RSE dont la lutte contre l'esclavage moderne.

La totalité des États dans lesquels le Groupe est implanté ont ratifié les conventions fondamentales de l'OIT. Eiffage s'implique donc complètement dans le respect de ces règles : interdiction du travail forcé (C29-C105) et du travail des enfants (C138-C182).

Par ailleurs, en adhérant au **Global Compact dès 2005**, Eiffage s'est engagé à intégrer, diffuser et faire progresser les grands principes de l'ONU. Le Pacte mondial invite les entreprises à adopter, soutenir et appliquer dans leur sphère d'influence un ensemble de valeurs fondamentales dans les domaines des droits de l'homme, des normes de travail et de l'environnement, et de la lutte contre la corruption.

Le Groupe renouvelle chaque année son engagement auprès du secrétaire général des Nations Unies en détaillant l'ensemble des actions entreprises pour atteindre les objectifs fixés en cohérence avec les principes du Pacte mondial.

### **Analyse de nos risques en matière de respect des droits humains et de lutte contre l'esclavage moderne**

Les risques relatifs aux droits humains, aux libertés fondamentales, à l'environnement, à la santé, et à la sécurité ont été identifiés et évalués dans le cadre de la cartographie des risques spécifique au devoir de vigilance. Cette cartographie est mise à jour tous les ans et fait l'objet d'une présentation au comité d'audit du Groupe.

Eiffage exerce ses activités essentiellement en France ou en Europe, pays qui disposent d'un bon niveau de maturité et d'une réglementation importante en matière de protection de l'environnement, des libertés fondamentales, de la santé et de la sécurité des personnes, et pour un pourcentage marginal du chiffre d'affaires dans le reste du monde.

Compte tenu de l'évaluation réalisée, les risques d'atteintes graves aux droits humains et aux libertés fondamentales des personnes pouvant résulter des activités du Groupe et de ses prestataires, sont considérés comme limités.

### **Nos actions en matière de respect des droits humains et de lutte contre l'esclavage moderne**

L'engagement d'Eiffage en faveur du respect des droits humains se matérialise également par les procédures et dispositifs suivants :

- Plan de vigilance :  
Il a été établi par la direction de la gestion des risques et de la conformité sur la base des contributions de la direction du développement durable et de l'innovation transverse, de la direction des achats et des directions prévention-sécurité et ressources humaines. Il est mis à jour tous les ans et validé par les instances de gouvernance dont le comité d'audit du Groupe ;

- Notre processus d'évaluation des tiers :  
Chez Eiffage, nous attachons une attention particulière à ce que nos sous-traitants, fournisseurs et partenaires adhèrent à nos normes éthiques élevées de protection, de promotion et de soutien en ce qui concerne les droits de l'homme et notamment la lutte contre l'esclavage moderne ou des mauvaises pratiques en matière de droit du travail.

Les devoirs, les responsabilités et les exigences législatives de notre chaîne d'approvisionnement s'appliquent à leurs propres employés, à leurs conditions de travail et à celles de leur propre chaîne d'approvisionnement et sont rappelées dans les clauses contractuelles intégrées dans les contrats et dans les conditions générales d'achat.

L'évaluation des sous-traitants, fournisseurs et partenaires avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie fait l'objet d'une « procédure d'évaluation des tiers » intégrée dans le guide interne de maîtrise des risques, traduite en plusieurs langues et accessible à l'ensemble des collaborateurs du Groupe via l'intranet d'Eiffage.

Cette procédure décrit les modalités pratiques de cette évaluation et notamment le contenu des diligences, des niveaux de contrôle et des suites à donner en fonction du résultat de l'évaluation.

Afin de faciliter les évaluations, le Groupe s'est doté d'outils proposés par des prestataires spécialisés, permettant de lancer des enquêtes approfondies ou de faire des vérifications, qu'elles soient aléatoires ou en nombre.

Par ailleurs, des procédures spécifiques d'évaluation des sous-traitants, fournisseurs et partenaires sont mises en œuvre sur certains projets internationaux, au regard du métier, du ou des client(s) et pays concernés, ou de ses risques principaux identifiés.

- Formation de nos employés :  
Eiffage s'engage à augmenter de manière proactive la sensibilisation aux signes de l'esclavage moderne et de la traite des êtres humains en réalisant des actions de sensibilisation auprès de nos collaborateurs et en renforçant l'information sur les canaux de signalement des violations présumées.
- Système d'alerte professionnelle (Eiffage integrity line) :  
Dès la fin des années 2000, Eiffage s'est doté d'un dispositif d'alerte professionnelle. Celui-ci a été amélioré en 2020, par la mise en service d'une plateforme Web externalisée afin de recueillir en toute confidentialité d'éventuels signalements relatifs à l'éthique des affaires, à des atteintes graves aux droits humains, aux libertés fondamentales, à l'environnement, à la santé et à la sécurité. La transposition de la directive européenne sur la protection des lanceurs d'alerte de 2019 conduit à une nouvelle évolution du dispositif d'alerte, avec le déploiement de la plateforme digitale dans nos entités à l'étranger, ainsi que l'extension de la possibilité de signalement à l'ensemble des collaborateurs du Groupe et aux personnes extérieures.

## **Gouvernance de la lutte contre l'esclavage moderne**

Le devoir de vigilance nécessite une gouvernance transversale compte tenu de l'organisation décentralisée d'Eiffage et de la multitude de métiers en nécessaire interaction, notamment dans les prises de décision.

- Gouvernance globale :  
Le comité gouvernance de la conformité du Groupe examine régulièrement le bon déploiement du plan de vigilance et décide des nouvelles actions à engager ;
- En matière de droits humains et libertés fondamentales :  
Les directions des ressources humaines des branches déploient une politique de non-discrimination et de respect des droits humains et libertés fondamentales ;
- En matière d'achats responsables : la direction des achats au niveau de la holding met en place une stratégie d'achats responsables et des procédures d'évaluation des fournisseurs.

Nos départements achats, juridique, ressources humaines, risques, conformité, contrôle et audit internes, communication sont également impliqués pour assurer la robustesse de nos mesures afin de nous prémunir contre l'esclavage moderne et la traite des êtres humains.

La présente déclaration a été approuvée par le conseil d'administration d'Eiffage.

Vélizy-Villacoublay, le 08 décembre 2022



Benoît de Ruffray  
Président-directeur général

